



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 5 mai 2021 — N° 187

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à M. Guy Frigon, conseiller municipal de Blainville.

Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine asiatique.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'implication libre de Laval.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire de L'Orchestre symphonique de Gatineau.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de féliciter Mmes Jade Camirand et Deka Ibrahim, récipiendaires de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse.

5 mai 2021

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Gala Agristars de la circonscription de Huntingdon.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Fournier, maire de Causapscal.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de féliciter les participants et les organisateurs du projet Histo'art du Centre de parrainage civique de Québec inc..

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de la santé mentale.

À 9 h 52, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

5 mai 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 93 Loi visant à reconnaître le Collège militaire Royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **969** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 93.

M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 95 Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

5 mai 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 970 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 95.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ciccone (Marquette) dépose :

Un communiqué de presse, en date du 5 mai 2021, de l'Association des camps du Québec, intitulé *Offrir aux jeunes et aux familles un été à la hauteur de leurs attentes – 10 M\$ pour permettre la réouverture des camps cet été.*

(Dépôt n° 2527-20210505)

Motions sans préavis

M. Roy (Bonaventure), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la protection de l'accès au logement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

5 mai 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Ménard (Laporte), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 15^e anniversaire de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), signé le 5 mai 2006 et consacrant la présence formelle du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de cette institution des Nations Unies;

QU'elle souligne que l'Accord constitue un précédent unique à l'échelle de l'UNESCO et du système des Nations Unies, permettant au Québec de faire valoir sa voix, notamment en éducation, en culture, en intelligence artificielle, en science ouverte et en égalité des genres;

QU'elle souligne que l'Accord reconnaît la spécificité du Québec, fondée entre autres sur l'usage de la langue française et une culture unique;

QU'elle rappelle que l'Accord participe au rayonnement international du Québec, du gouvernement du Québec et de ses partenaires de la société civile;

QU'enfin, elle affirme son appui à la mission et aux objectifs de l'UNESCO en faveur de l'édification de la paix, de l'élimination de la pauvreté, du développement durable, de l'égalité femme-homme et du dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

5 mai 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 971 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne les 60 ans de l'entrée en vigueur de la loi créant le ministère des Affaires culturelles du Québec;

QU'elle salue la vision de son initiateur et premier titulaire, Monsieur Georges-Émile Lapalme, pour qui la création du ministère des Affaires culturelles faisait entrer le Québec dans une nouvelle ère, notamment en reliant étroitement la culture à la protection de la langue française;

QU'elle souligne également le travail de tous ceux et celles qui, pendant toutes ces années, ont œuvré à faire grandir ce ministère avec passion et sans relâche;

QU'elle rappelle que la culture québécoise est vivante, dynamique et qu'elle rayonne partout dans le monde, et qu'elle est ainsi une source de fierté pour tous les Québécois;

QU'elle demande au gouvernement de rapatrier tous les pouvoirs et tous les budgets fédéraux en culture selon la proportion historique du Québec afin d'assumer pleinement le développement culturel de la nation québécoise;

5 mai 2021

QU'enfin, elle félicite l'ancien député de Bourget, Claude Trudel, qui a siégé en cette assemblée de 1985 à 1989, pour la parution du livre « Une histoire du ministère de la Culture », qui raconte de manière remarquable les 60 ans de ce grand ministère.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 972 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les artistes ont été durement touchés par la pandémie;

QU'elle salue leur résilience et leur rôle essentiel dans une société saine;

QU'elle affirme qu'il est essentiel d'améliorer les conditions socioéconomiques des artistes professionnels et des travailleurs et travailleuses culturels;

5 mai 2021

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de respecter son engagement électoral de 2018 et de faire adopter, d'ici la fin de la législature, un projet de loi réformant les deux lois sur le statut de l'artiste, soit la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 973 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Ordres professionnels – Lois professionnelles » du portefeuille « Enseignement supérieur »;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Énergie et ressources naturelles » du portefeuille « Énergie et ressources naturelles »;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Économie » du portefeuille « Économie et Innovation »;

5 mai 2021

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Transports (Ministre déléguée) » du portefeuille « Transports »;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Affaires autochtones » du portefeuille « Conseil exécutif »; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Relations canadiennes et Francophonie canadienne » du portefeuille « Conseil exécutif »;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire incluant la formation professionnelle » du portefeuille « Éducation »;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Habitation » du portefeuille « Affaires municipales et Habitation »; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Affaires municipales » du portefeuille « Affaires municipales et Habitation ».

À 11 h 26, conformément à l'article 282 du Règlement, M. le président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 6 mai 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

5 mai 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur :

(Vote n° 969)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

5 mai 2021

Sur la motion de M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale :

(Vote n° 970)

(Identique au vote n° 969)

Sur la motion de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Ménard (Laporte), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 971)

(Identique au vote n° 969)

Sur la motion de Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 972)

(Identique au vote n° 969)

5 mai 2021

Sur la motion de Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 973)

(Identique au vote n° 969)
